

Le revenant de Scarlens

Autor(en): **Allaz, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 15

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE L'HISTOIRE ANCIENNE

QUELQU'UN demandait un jour à Jules Simon s'il y avait encore des nobles en France.

« Aussitôt, dit le célèbre philosophe, j'ouvre le dictionnaire de l'Académie pour savoir ce que c'est qu'un noble, et j'y trouve cette définition :

« Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'Etat. »

« Je cherche maintenant s'il y a une classe distinguée dans l'Etat. Je n'en trouve nulle part aucune trace. Au contraire, je vois l'égalité proclamée partout. Mêmes tribunaux, mêmes pénalités, mêmes impôts, même admissibilité à tous les emplois. Je cherche à la loupe la trace d'une distinction quelconque entre un citoyen et un autre, et malgré mes efforts et ma bonne volonté, il m'est impossible de la découvrir. Nous avons tous un acte de naissance qui nous donne la qualité de Français, avec les conséquences qui en découlent. Il nous donne aussi le droit de porter le nom de notre père, quand notre père a eu la bonté de se faire connaître. Il ne fait aucune différence entre un enfant naturel et un enfant légitime. Le bâtard et le fils de M. le duc sont des Français l'un et l'autre. Ils sont tout cela et ne sont que cela. Je ne vois pas même que les lettres du prince, c'est-à-dire pour le moment, des lettres de M. Carnot, puissent y rien changer, car il ne peut introduire personne dans une classe distinguée de l'Etat, puisqu'il n'y a même plus de classes. Il y a des classes pour les enfants : la seconde, la troisième, la quatrième, la classe de rhétorique, la classe d'histoire ; mais pour les grandes personnes il n'y en a plus. On dit encore quelquefois : les classes dirigeantes, les classes laborieuses. Ce sont de vieilles locutions qui se rapportent à un ordre de choses abolis. Il y a des individus dirigeants. M. Carnot, M. Thivrier sont, à des degrés fort divers, des individus dirigeants, parce qu'ils ont été élus pour cela. Mais l'élection leur donne une fonction sans leur conférer aucun privilège, et surtout sans les introduire dans aucune caste particulière ou « classe distinguée ».

« Les castes et les classes appartiennent désormais à l'histoire ancienne et n'ont plus de sens dans l'histoire contemporaine. »

EN SEMAINE SAINTE

C'EST l'habitude, on le sait, en certains pays, d'organiser, durant la semaine sainte, des spectacles rappelant les scènes de la Passion.

Dans une petite bourgade de Bretagne, on ne jouait la tragédie qu'une fois l'an, à ce moment-là ; aussi était-ce une grande solennité. Les acteurs étaient toujours les mêmes ; tout comme à la Comédie-Française, il y avait des « chefs d'emploi » qui ne lâchaient pas leurs rôles. Quand l'un d'eux venait à mourir ou à se retirer pour une raison ou pour une autre, son remplacement était toute une affaire. On convoquait les gros bonnets du village et des environs, puis gravement, longuement, on discutait les titres et les mérites des postulants.

On pense bien que ce n'était pas chose facile que d'apprendre un rôle pour des acteurs qui, la plupart du temps, ne savaient pas lire. Aussi l'on répétait d'arrache-pied toute l'année.

Dans le mois qui précédait la représentation, les acteurs se réunissaient chaque semaine, en costume, et ils s'en allaient quêter de ferme en ferme pour couvrir les frais de la représentation. Ceux-ci payés, le surplus se partageait entre les interprètes.

Les rôles de femmes étaient d'ordinaire les mieux rétribués. Cependant deux rôles primaient tous les autres et recevaient la princi-

pale rémunération : celui de Jésus-Christ et celui du démon, la part de Dieu et la part du diable !

Un rôle ingrat.

Saint Damien, dans *Saint Cosme et saint Damien*, recevait aussi une haute paye parce qu'il était écartelé. Cet écartèlement était le clou de la représentation. On amenait quatre forts chevaux, auxquels on attachait le patient par les quatre membres. Puis quatre bourreaux montaient en selle et partaient au galop. On les avait perdus de vue, mais on les entendait encore, quand les cordes commençaient à se raidir. Vous jugez de l'émotion. A ce moment, trois affidés coupaient trois cordes et l'infortuné saint Damien était emporté par celle qui était restée intacte.

Le mérite de l'acteur consistait à se laisser traîner jusqu'à ce qu'on criât de tous côtés : « Assez ! assez ! coupez la corde ! » Lui, tout ensanglanté, mais très ferré sur le point d'honneur, répondait : « Encore ! encore ! » A peine détaché, on l'entourait, on le félicitait et il courait jusqu'au théâtre où il s'étendait de toute sa longueur en qualité de supplicé, tandis que les anges lui chantaient un cantique.

Le rôle du Christ.

Le rôle de Jésus Christ n'était ni moins dange-reux ni moins fatigant quand l'acteur était résolu et courageux.

« A Neriennec, il y avait un fort beau calvaire, avec trois statues, Jésus-Christ et les deux larrons, tous les trois en bois, de grandeur naturelle. La tragédie se jouait devant le calvaire, entre la messe et les vêpres, le cortège arrivait, Jésus-Christ portant sa croix.

On enlevait la statue du Christ de la croix. On attachait à sa place, par les mains et par les pieds, l'acteur qui faisait le rôle et on le laissait là, tandis qu'on allait chanter les vêpres. L'abbé les abrégait le plus possible, car, malgré toutes les précautions prises, cette position des deux bras devenait pénible à la longue et même dangereuse.

On raconte qu'au moyen-âge quelques naïfs interprètes poussèrent le fanatisme religieux ou la conviction jusqu'à se faire crucifier réellement.

LA PERVENCHE ET SA MARRAINE

La pervenche, cette fleur ravissante de la saison d'avril, est connue comme la fleur de prédilection de J.-J. Rousseau. La popularité dont jouit cette plante a grandi sous l'égide du philosophe de Genève. Mais la charmante fleur bleue a une patronne qu'on ne soupçonne guère, patronne illustre et de haute lignée : M^{me} de Sévigné.

Le grand écrivain épistolaire avait pour la pervenche une affection toute particulière. Elle en parle dans ses lettres à M^{me} Grignan et lui recommande de prendre bien soin des plates-bandes de pervenches qu'elle a plantées dans sa campagne de Belle-Ombre, à Marseille.

M^{me} de Sévigné se plaisait à cultiver à Belle-Ombre, comme au château de Grignan, dans la Drôme, ses chères pervenches bleues, mais surtout les pervenches roses originaires des Antilles.

Sur le penchant des coteaux, dans les prairies, sur le bord des ruisseaux ombragés, voyez-vous cette plante aux feuilles luisantes, d'un vert foncé, et un peu cordiformes ? Ses fleurs sont grandes, d'un beau bleu clair et portées sur des pédoncules courtes et solidaires ; c'est la pervenche !

Elle fleurit depuis mars jusqu'en juin. Dans les pays méridionaux elle fleurit en octobre et en janvier. Cultivée dans les jardins, elle produit des variétés à fleurs doubles, blanches, diversement panachées de blanc, de jaune ou de jaune blanchâtre.

Les architectes des parcs font de la pervenche le sujet le plus recherché de l'ornementation des haies et des massifs ombragés. Elle fait très bien sur les rocailles, sur les grottes, les cascades. On la cultive aussi dans les vases suspendus, où l'on entretient l'humidité, et elle décore de la sorte l'intérieur des villas.

La fleur de la pervenche n'a pas, comme celle de la violette, le parfum qui fait tant rechercher celle-ci ; mais, comme la violette, la pervenche est simple, modeste et appréciée pour la beauté et la précocité de sa fleur.

Cette plante herbacée a été usitée en médecine. On emploie encore ses jeunes pousses et surtout ses feuilles avant la floraison. Elles se dessèchent facilement et ne perdent rien de leurs propriétés astringentes, dues au tanin qu'elles contiennent.

Mais la pervenche a aussi des applications moins matérielles et plus poétiques. Regardée comme le symbole de l'innocence et de la pudeur, elle sert à parer la tombe de la jeune fille ; elle est aussi l'emblème de la fidélité, et on éparpille ses fleurs sous les pas des jeunes mariés à la sortie de l'église.

Les étymologistes prétendent que son nom vient du latin : *pervinco* (je surmonte). Elle serait ainsi nommée à cause de ses vertus médicales.

LE REVENANT DE SCARLENS

EN l'an de grâce 1866, le village de Scarlens, dans le Gros-de-Vaud, fut témoin de manifestations mystérieuses qui se déroulèrent dans une petite maison un peu isolée. Masquée, dans sa partie orientale, par un monticule peu élevé, rendue un peu sombre par un bois-tailli qui l'ombrage au septentrion, cette habitation offre néanmoins un aspect des plus riant et des plus poétiques. Son air propre, ses contrevents d'un vert céladon, sa petite terrasse sur laquelle s'épanouissent de luxuriantes roses, le kiosque enguirlandé où s'abrite un banc rustique, tout enfin semble révéler au passant que cette demeure doit être l'habitation de son Excellence rarissime Messire Bonheur.

Cependant, au moment où commence notre histoire, les charmes exubérants de la nature sont ensevelis sous une épaisse couche de neige que la froide bise de ventôse chasse avec violence.

Sur la route silencieuse, les naturels précipitent leur allure et se hâtent de rentrer au foyer bien chaud. Seul, le vieux Dupraz, le vacher de la Tuilière, revient de la laiterie de son même pas machinal et quasi automatique, sous la morsure duquel la neige crisse lamentablement. Par intervalles s'élève le lugubre glapissement de quelque chien de ferme, et dans la nuit profonde et noire, les cœurs se sentent saisis d'un inexprimable effroi.

A deux reprises, le vieux clocher du bourg vient d'égrener ses dix coups dont l'écho sonore se perd dans la campagne déserte. Au village, on se couche de bonne heure ; aussi, les lumières s'éteignent-elles les unes après les autres, augmentant encore la densité des ténèbres et donnant l'illusion d'un calme plus grand et plus inquiétant encore. Une heure après, Jean de la Moilletaz, type né du pilier d'auberge, rentre au logis après la fermeture du cabaret, lorsqu'il fut attiré par un bruit sourd paraissant provenir des combles de la maison en question.

Il s'arrête, interdit, ne sachant à quoi attribuer ce boucan insolite. Il se palpe, il se sent ; mais non, il n'est pas ivre, oh ! pour ça non ; ce n'est pas les quelques trois décis qu'il a partagés dans la soirée qui peuvent avoir annihilé à ce point ses facultés.

Alors, persuadé qu'il est en pleine possession de ses sens, Jean de la Moilletaz, en homme qui veut savoir, se rapproche du bâtiment pour se rendre compte ; mais voilà que le vacarme s'arrête et que tout retombe dans le plus profond silence. Jean attend quelques instants, l'oreille au vent, tel un renard aux écouttes. Derechef, les coups réguliers se renouvellent, semblables au bruit que font les fléaux s'abattant sur l'aire d'une grange.

Cependant, nulle lueur n'apparaît aux fenêtres. Jean voudrait appeler, mais il se remémore soudain les histoires abracadabrantes que le vieux medze

contait l'autre soir au *Cheval-Blanc* ; superstitieux, il songe avec épouvante qu'il se trouve peut-être devant une manifestation de la *scetta*, et le voilà qui déguerpi à toutes jambes.

Le lendemain, tout le village était en émoi. A la laiterie, dans les pintes, autour des fontaines, on ne parlait plus que de la « maison hantée ».

Un vieux tabellion, avare, du nom de Simon, habitait cette dernière avec sa femme et deux jeunes clercs, entrés depuis peu à son service. Comme bien on le suppose, l'émotion ne fut pas moins grande parmi les habitants du cottage, d'autant plus que ce singulier sabbat s'était renouvelé plusieurs soirs de suite déjà, et que l'on n'était pas parvenu à en déterminer la provenance, malgré moultes explorations de la cave au grenier. Sitôt que l'on se rapprochait du lieu d'où semblait provenir le bruit, un silence sépulcral lui succédait, décevant les recherches.

Maître Simon avait fini par croire que c'était l'âme de son père qui venait lui reprocher sa laderie ; car je vous ai dit que notre tabellion était avare. Jugez-en plutôt : au moment des repas, après avoir dégusté sa soupe avec lenteur en s'accompagnant de claquements de langue satisfait et de louanges excessives sur les qualités culinaires de la ménagère, il se renversait sur sa chaise d'un geste repu, et déclarait solennellement en pliant sa serviette : « Avec une soupe semblable, j'ai dîné, je ne puis plus rien prendre ».

Les pauvres commis, n'osant se montrer plus goulus que leur maître, faisaient de même. Alors, pour apaiser leur faim, il leur arrivait parfois d'escalader la clôture d'un plantage voisin pour arracher quelques mauvaises raves qu'ils dévoraient en cachette, tandis que là-haut, à l'étage supérieur, le maître de céans et sa digne compagne se pifraient de bons morceaux gentiment arrosés d'un délicieux petit rouge.

Cela ne pouvait plus durer ainsi ; il fallait lui donner une leçon à ce vieux grigou. Depuis de nombreuses semaines, les deux jeunes clercs se tatabustaient les méninges pour savoir quelle farce ils pourraient bien lui jouer.

Un jour qu'ils étaient occupés à monter du bois au galetas, une idée diabolique traversa le cerveau de l'aîné et y prit corps. Il avait remarqué que la cheminée de leur chambre, qui, malgré le froid, n'était pas utilisée, communiquait avec les combles et qu'une ouverture qui était pratiquée se trouvait être voisine du tas de bois qu'ils amoncelaient.

Acheter une corde, la faire descendre dans la cheminée, pratiquer dans le tas de bois une excavation suffisante pour qu'une bûche, attachée à l'extrémité de la corde, pût s'y mouvoir à l'aise, tout cela fit, pour notre espiègle, l'affaire de quelques instants.

Puisque c'étaient eux qui étaient chargés de descendre à mesure le bois, il n'y avait pas de risque que l'on découvrit le truc.

Le soir même, la danse macabre commença. Depuis leur lit, sans se déranger beaucoup, les joyeux compères tiraient sur la corde, et, sous le toit, la petite bûche se mettait à tintinabuler exécutant même par moments des entrechats désordonnés. Cela dura bien un bon quart-d'heure, après quoi le silence se fit. Durant toute une huitaine, le même manège recommença. Un jour, afin de détourner tout soupçon, les deux frères s'offrirent à passer la nuit au galetas. Non sans quelque émoi, on accéda à leur désir et on leur installa un lit.

Ce soir-là, il y eut relâche ! L'esprit frappeur n'aimait sans doute pas le voisinage trop immédiat des vivants !

Malgré la part qu'il avait dans cette comédie, le cadet des deux gars n'était pas sans appréhension ; il avait ce que l'on appelle vulgairement la « frousse » ; il s'en ouvrit à son frère qui s'esclaffa de rire et le rassura par un joyeux : « *Chesté !* gros niolu, puisque le revenant, c'est nous ! »

Au matin, sitôt qu'ils furent descendus, le vieux les questionna :

— Vous n'avez rien vu, rien entendu ?

— Rien de rien, répondirent-ils.

Il respira. Lui non plus, pour la première fois depuis de nombreuses nuits, il n'avait perçu aucun bruit. Il espérait donc que c'était fini, bien fini, et que l'âme en peine avait enfin trouvé son repos. Mais il se trompait ; le soir déjà et les jours suivants, le tintamarre reprit de plus belle. Maître Simon n'en dormait plus, ne mangeait plus et maigrissait à vue d'œil. Dans son entourage, on parlait de quérir le curé pour procéder à des exorcismes.

Alors nos deux lurons jugèrent que ça avait assez duré et qu'il ne serait peut-être pas bon de pousser les choses au tragique. Les nuits redevinrent donc normales, le tabellion reengraissa, mais il ne changea pas de caractère et demeura... Harpagon comme ci-devant.

Quelque temps plus tard, lorsque les deux clercs l'eurent quitté, ils s'empresèrent de dévoiler le mystère, et, dans tout Scarlens, on en fit de joyeuses gorges chaudes.

ANDRÉ ALLAZ.

C'EST LE GUET !

IL nous souvient encore du temps où dans quelques localités de notre canton, les gûets parcouraient les rues annonçant au public, le plus souvent endormi, les diverses heures de la nuit. Dans certaines contrées, chaque habitant, depuis l'âge de seize jusqu'à celui de soixante ans était chargé de ces fonctions, et s'en acquittaient en chantant quelques cantiques d'édification, lesquels furent pour beaucoup et pour les malades surtout d'excellents moyens de consolation au milieu des souffrances d'une interminable nuit d'angoisse.

Un de ces cantiques du guet vient de nous tomber sous la main ; le voici :

Huit heures ont sonné ! (ici se place le nom de l'endroit) pense toujours aux huit qui, seuls, dans l'arche ont trouvé leur recours.

C'est neuf heures ! Jésus a guéri dix lépreux. Des neuf ingrats, fuyons l'exemple malheureux.

La dixième heure est là ! C'est l'heure du repos ; Reposons-nous en Dieu, même au sein des travaux.

Onze heures ont sonné ! La grâce du Sauveur, même à la onzième heure, est offerte au pécheur.

Il est minuit ! Minuit, Chrétiens ! y pensez-vous ? C'est à cette heure-ci qu'apparaîtra l'Époux.

Frères, il est une heure ! et du sein de la nuit souvent aussi pour l'âme un nouveau jour luit. (En hiver.) *Deux heures ont sonné !* Que l'esprit et le cœur tous deux soient consacrés à servir le Seigneur !

(En été.) *Deux heures ont sonné !* L'étoile du matin a-t-elle dans vos cœurs versé son jour serein ?

(En hiver.) *C'est trois heures !* Conserve, ô Sainte Trinité, l'esprit, l'âme et le corps en toute sainteté.

(En été.) *C'est trois heures !* Le jour paraît à l'horizon, que le jour du Seigneur brille en chaque maison.

C'est quatre heures ! Partout où trois ne sont qu'un cœur, ils sont quatre : avec eux est le Christ le Seigneur.

C'est cinq heures ! Chrétien, prends garde à ton salut ! Cinq vierges seulement atteignirent le but.

Six heures ont sonné ! Voici venir le jour : mon travail est fini. Veillez à votre tour.

LA COURSE AUX ŒUFS

LES anciens jeux aux œufs de Pâques étaient divers ; ils ne sont guère plus de mode. Il y fallait de l'adresse, et la civilisation qui pénètre partout s'en passe.

En remontant la Loire jusqu'au plateau central, on peut voir dans les campagnes quelques habiles jeunes gens jouer encore la partie carrée dont les enjeux sont des douzaines d'œufs.

Deux partenaires en face, à cinq pas, munis de trois œufs durs, se les jettent et se les renvoient. Il doit toujours y avoir un œuf en l'air.

Les deux adversaires se placent en carré et croisent leurs œufs avec les précédents. Une jeune fille est au milieu qui, sans bouger de place, cherche à attraper avec la main les œufs qui passent au-dessus de sa tête.

La partie est de douze points.

Le point est perdu pour qui laisse tomber un de ses œufs ou se laisse prendre par la jeune fille.

Il arrive souvent que les œufs se choient au-

dessus de sa tête et, s'ils ne sont pas bien cuits ou pas du tout, font galette sur ses atours. Le coupable est tenu d'enlever toutes les taches avec sa bouche, ce qui n'est qu'un enviable désagrément.

Quand plusieurs carrés sont engagés, si les jeunes gens sont lestes et adroits, le jeu est d'une animation extrême et d'un effet très pittoresque.

Les douzaines d'œufs perdues sont liquidées en une omelette copieuse et l'on sable le vin blanc du cru.

FUMÉE ET SON

UNE des plus célèbres rôtisseries de Paris fut celle du Petit-Châtelet. C'est là que se passa la scène suivante dont s'égayèrent fort les Parisiens du quinzième siècle. Un pauvre diable d'écolier s'avisait de s'arrêter devant les broches tournantes et de manger son pain à la fumée du rôt. Le rôtisseur le laissa faire, puis intervenant lorsqu'il eut fini de manger, il lui réclama un écot.

— Eh quoi ! payer la fumée d'un rôt, ça ne s'est jamais vu, protesta l'écolier.

La contestation avait déjà ameuté un grand nombre de badauds, lorsque survint Jean le Fol, le bouffon de la reine, celui dont Marot parle en ses épigrammes. On le fit juge du conflit.

Gravement le fou demanda à l'étudiant une pièce d'argent et l'ayant fait sonner plusieurs fois sur l'étal du rôtisseur, il s'écria à haute voix, simulât l'emphase des gens de loi :

— La Cour vous dit que l'escolier, qui a mangé son pain à la fumée du rôt, a très civilement payé le rôtisseur au son de son argent. Ordonne la dite Cour que chacun se retire en sa chaudière, sans dépens et pour cause.

Le rôtisseur n'eut pas les rieurs de son côté.

L'Opérette. — Vendredi prochain, 16 avril, s'ouvrira la saison d'opérette. Dans la troupe nouvelle, deux artistes seulement nous sont connus, que nous reverrons avec grand plaisir, MM. Christian Martin et Sigaud. Tous leurs camarades viennent pour la première fois à Lausanne, mais une excellente réputation les y a précédés. Quant au répertoire, nous y voyons toutes les opérettes les plus goûtées de notre public. C'est donc prédire d'avance le succès de la saison.

*

Favey et Grognez, au Kursaal. — Jeudi soir, 15 avril, Favey, Grognez et leur ami l'assesseur feront leur entrée sur la scène du Kursaal. On les y attend avec impatience. M. Tapie leur a préparé une réception splendide. Décors neufs et originaux, ballets, figuration nombreuse, costumes des plus gracieux, tout est prévu pour éblouir nos trois compatriotes.

Le récit de Louis Monnet, qui eut neuf éditions, a beaucoup fait rire. Il ne tendait à rien autre et c'est à ce mérite, tout modeste qu'il soit, que cet amusant récit doit sans doute le bon et le fidèle souvenir qu'on lui a gardé.

La pièce qui en a été tirée ne pouvait donc être ni une œuvre littéraire ni même une peinture de mœurs. C'est une pochade, tout simplement, et la critique aurait mauvaise grâce de lui reprocher l'absence de qualités auxquelles elle ne prétend point.

Si l'on ne rit pas à l'audition de « Favey et Grognez », c'est que les deux auteurs de l'adaptation à la scène du récit de Louis Monnet ont manqué le coche. Ils n'auront plus alors qu'à solliciter le pardon d'une intention malheureuse. Si, au contraire, le rire est de la partie, on connaît son indulgence. Ce sera alors le succès. Mais qu'on se rassure, les auteurs n'oublieront pas la part très grande qui en revient à la brochure dont ils se sont inspirés, à M. Tapie, un metteur en scène des plus habiles, à Mesdames et Messieurs les interprètes, amateurs et professionnels, à nos gracieuses petites Anglaises, à M. Ed. Combe, qui a bien voulu se charger de la partie musicale, à l'orchestre et à son directeur, à M. Vanni, peintre des décors, à M^{me} Tapie, qui a confectionné les costumes, au souffleur, à l'électricien, aux deux chasseurs, aux dames du vestiaire, au contrôleur des billets, aux personnes qui les auront vendus, au public enfin qui aura bien voulu les acheter.

La part du succès ainsi faite à chacun, vous voyez que les deux auteurs de la pièce n'auront pas de quoi « se monter trop le cou », comme on dit vulgairement. Donc, à jeudi prochain et jours suivants !

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FAT'O.